

l'Islam à travers les versets coraniques et les traditions prophétiques

II

MORALE PRATIQUE DE L'ISLAM (1)

L'Islam est un système éthique, dont la simplicité, la clarté et l'idéalisme l'imprègnent profondément d'un humanisme transcendant mais pratique.

« Le but de ma mission, en tant qu'envoyé de Dieu — affirme le Prophète — est de faire la morale universelle » (AM TI p. 371).

« Rien n'est préférable au rapprochement des cœurs » (id. p. 361).

« La sagesse est le bien que le croyant cherche à atteindre. C'est, pour lui, un devoir sacré de profiter de cette sagesse partout où il la trouve ». (T)

« Supporter avec patience et pardonner, c'est la haute sagesse » (S. de la Délibération, verset 41).

« Quiconque a obtenu la sagesse, a obtenu un bien immense ». (S. de la Vache, verset 272).

« Le mal et le bien ne sauraient marcher

de pair ; rends le bien pour le mal et tu verras ton ennemi se changer en protecteur et ami... » (S. des Développés, verset 34).

« Dis encore : « La vérité parut, et le mensonge s'est évanoui ; le mensonge est destiné à s'évanouir ». (S. du Voyage Nocturne, verset 83).

« Il arrivait au Prophète de plaisanter, sans jamais s'écarter de la vérité » (AM id. p. 365).

« Celui-là est pieux, qui apporte la vérité et qui y croit » (S. des Troupes, verset 34).

« Le Prophète interdisait à ses compagnons les questions abusives, la prodigalité et le verbiage » (AM id. p. 71).

« O Serviteurs, je me suis interdit à moi-même toute iniquité. Ne soyez donc pas vous-mêmes injustes, les uns vis-à-vis des autres » (Hadith sacré, c'est-à-dire parole divine en marge du Coran, AM TI p. 571).

« Evitez d'être injuste, car l'injustice est

1) Se référer aux (Clartés sur l'Islam) par Abdelaziz Benabdallaï.

- aussi noire que les ténèbres » (AM id. p. 565).
- « En cas de doute, évitez toute condamnation, une erreur judiciaire se traduisant par un non-lieu vaut mieux que la condamnation d'un innocent » (T).
- « Combattez, dans la voie de Dieu, contre ceux qui vous feront la guerre. Mais ne commettez point d'injustice par des agressions, car Dieu n'aime point les injustes (S. de la Vache, verset 186).
- « Dieu aime la bonté, en toute circonstance » (AM TI p. 550).
- « On ne pourra s'en prendre à l'homme qui venge une injustice qu'il aura éprouvée » (S. de la Délibération, verset 39).
- « Dieu n'aime point les traîtres » (S. du Butin, verset 60).
- « Traître est celui qui, consulté, ose donner un mauvais conseil sur des questions qu'il ignore » (AM TI p. 358).
- « Le Prophète considérait comme vices la paresse, la lâcheté et l'avarice » (id. p. 72).
- « Celui qui vous demande conseil se confie à vous ; soyez sincères à son égard, en évitant de lui cacher la vérité » (AM).
- « Si vous tentez de dévoiler, chez certains, des méfaits dont ils sont suspectés, vous risquez de les inciter à les commettre » (id. p. 348).
- « Dieu n'aime point que l'on divulgue le mal, à moins qu'on ne soit victime de l'oppression » (S. des Femmes, verset 147).
- « Si quelqu'un, parmi vous, est en proie à la colère, qu'il se réfugie dans le silence » (AM TI p. 342).
- « Dans tout acte, c'est la fin qui compte » (B.M.).
- « La bonne fin est réservée à la piété » - (S. de Taha, verset 132).
- « Toute âme n'est responsable que de ses propres œuvres ; aucune ne portera le fardeau d'une autre » (S. de la Table, verset 164).
- « Dieu n'impose à aucune âme un fardeau qui soit au-dessus de ses forces » (S. de la Vache, verset 286).
- « Soyez fermes et justes témoins devant Dieu ; que la haine ne vous entraîne point à vous écarter du droit chemin. Soyez justes : la justice tient de près à la piété » (S. de la table verset 11).
- « Est considéré comme bien tout acte de nature à tranquilliser l'âme ; par contre, toute action susceptible de perturber la conscience est un péché » (A).
- « Celui qui ordonne le bien à autrui, en s'oubliant lui-même, est tel une mèche qui éclaire les autres, tout en se consumant elle-même » (Ta).
- « Les vils propos sont similaires à un arbre mauvais ; ils sont à fleur de terre, sans aucune stabilité » (S. d'Abraham, verset 31).
- « Les bonnes actions éloignent les mauvaises » (S. de Houd, verset 116).
- « Le Prophète fit à Moâdh, son envoyé au Yémen, la recommandation suivante : « Crains Dieu partout où tu te trouves, accomplis de bonnes actions, pour effacer les mauvaises et comporte-toi bien à l'égard d'autrui ». (S) Quelques exégètes considèrent ces qualités comme les piliers de l'Islam.
- « N'écoute pas le calomniateur qui médit des autres ». (S. de la Plume, verset 11).
- « Que les hommes ne se moquent pas des hommes... ; évitez de vous diffamer les uns les autres et de vous ridiculiser par des sobriquets ». (S. des Appartements, verset 11).
- « Le degré de Piété (que le croyant peut atteindre) est le seul critère de supériorité entre les hommes : un croyant de souche arabe ne peut surpasser, en mérite, un non-arabe, que par un surcroît de piété » (Ta).
- « Quels sont les caractères de l'homme les plus agréés de Dieu ? — demanda-t-on, un jour, au Prophète : — Ce sont — affirme-t-il —

la piété et le bon comportement à l'égard d'autrui » (AM T1 p. 183).

— « Dieu n'accorde sa miséricorde qu'à ceux qui ont de la compassion pour autrui » (id. p. 183).

— « Ne commettez pas de désordre sur la terre, lorsque tout y a été disposé pour le mieux » (S. El Araf, verset 54).

— « C'est accomplir une œuvre pie que d'avoir planté un arbre ou semé des grains dont le fruit profiterait à l'homme et aux animaux » (B.M.T.).

— « L'économie dans les dépenses équivaut à la moitié des moyens de subsistance, l'affection à la moitié de la sagesse et la recherche intelligente à la moitié de la science » (Ta).

— « Un jour, le Prophète ordonna à une personne qui rota, en sa présence, d'épargner aux gens les effets (malsains) de son rot » (T).

L'ISLAM SOCIAL

Le Prophète attache le plus grand intérêt à la valeur sociale des rites culturels et condamne très sévèrement les Musulmans qui n'en tiennent pas compte ! un croyant qui jeûne constamment et passe sa nuit en prière, en fuyant ses citoyens, n'est pas dans la bonne voie. Ibn Abbas, se référant au Prophète, alla jusqu'à damner la carence de celui qui ne participe pas, avec ses concitoyens, au prêche et à la prière collective du Vendredi ; le législateur s'ingénia à multiplier les chances, pour renforcer les liens de fraternité, dans la société. Certains péchés jugés capitaux en Islam, comportent outre l'idolâtrie, deux autres d'ordre purement social : à savoir le faux témoignage et l'ingratitude envers les parents (AM T1 p. 68). Le blasphème d'une innocente est de nature à annihiler, à jamais, l'efficacité de toute pratique cultuelle (M). Extirper à un ouvrier une partie de son salaire, est considéré par la loi coranique comme un motif irrévocable de chute et de damnation (Hadith Hajjat El Wadâ, c'est à-dire d'adieu). Le praticant zélé qui pêche par médisance, s'expose à la même malédiction.

« Malheur — dit le Coran — à tout diffamateur médisant ». (S. du diffamateur, verset 1). « Evitez les soupçons, ce sont de véritables péchés ; ne cherchez point à vous épier et à médire les uns des autres » (S. des Appartements, verset 12). L'impératif de justice est de portée humaine et la confession de l'opprimé n'entre jamais en jeu. Pour bien marquer l'universalité des préoccupations sociales de l'Islam, le Prophète tint à condamner solennellement un jour, le sourire moqueur de son épouse Aïcha, à l'encontre d'une Juive naine, en précisant que son attitude malicieuse était susceptible de noircir l'Océan ». Le croyant doit être courtois, indulgent, compatissant et plein d'égards vis-à-vis de ses concitoyens. « La parole courtoise ou le secours porté à un homme, sont des marques de générosité » (AM T1 p. 512) ; « Le plus vil des gens — faisait remarquer encore le Prophète — est celui dont on cherche à fuir les propos grossiers et indécents »... ; « c'est la pire des trahisons que d'entretenir, par des propos mensongers, quelqu'un qui croit à la véracité de vos paroles » (id. p. 484). « Sois indulgent — dit le Coran —, ordonne le bien et évite les ignorants » (S. El Araf, verset 198) ; « Celui — dit le Prophète — qui n'éprouve pas de compassion pour nos jeunes ni de respect pour nos grands, n'est pas des nôtres » (id. p. 466) ; « Embrasser un enfant est une marque de douceur et d'amour ! « Dieu accorde Sa grâce à tout homme au cœur compatissant » (id. p. 468).

« L'Islam considère le caractère aimant comme héréditaire » (id. p. 120) et « l'affection découlant des liens de parenté comme un des aspects de la miséricorde divine » (id. p. 136). « N'use point de violence envers l'orphelin » (S. de la Matinée, verset 9) « Sois pour lui un père affable et compatissant » (AM p. 232) ; Réconcilier des êtres séparés, ménager les susceptibilités sont des actes plus méritoires que votre prière, votre jeûne et votre aumône » (id. p. 482). Evitez tout ce qui est de nature à provoquer une mésentente, même minime, entre citoyens ». « Ne promettez jamais à vos enfants ce que vous ne pourrez leur accorder » ; « Ne gênez personne, même par une générosité »

té excessive » (id. p. 438). « Habillez-vous correctement quand vous vous rendez visite les uns aux autres » (id. p. 441). (Le Coran ordonne au croyant de s'embellir pour aller à la mosquée). « Respectez les pauvres : « piètre réception que le banquet auquel seuls les riches sont conviés » (B.M. Ma. D) ; « Ne confiez jamais une fonction à une personne indigne, c'est un favoritisme réprouvé par Dieu (A) ». Abou Dhar, compagnon du Prophète, lui demanda un jour de lui accorder une fonction d'autorité : « Non, — lui répondit-il sèchement — Tu es trop faible pour assumer une telle responsabilité » (D). Le Prophète interdit jusqu'aux méfaits susceptibles de passer inaperçus, pouvant nuire à autrui comme le fait de « souffler dans un récipient d'eau ou dans un plat » (Ta).

TRAVAIL ET SOLIDARITE

L'Islam accorde une place de choix au travail, à la persévérance dans le travail et à l'entraide mutuelle entre citoyens. De nombreux versets coraniques et hadiths sont là pour attester la priorité, donnée par la religion, aux principes à caractère social sur ceux purement culturels :

« Dieu aime le croyant qui exerce un métier » (Ta).

« Quel est le meilleur moyen de gagner sa vie ? — demande-t-on un jour au Prophète — :

« C'est — affirme-t-il —, le travail manuel et le commerce pratiqué avec intégrité » (A.B.E. Ta).

« Dieu accorde sa juste récompense à tout homme qui, dans ses activités commerciales, fait preuve de bonté de cœur et de générosité » (B.T.).

« L'homme n'aura que ce qu'il a gagné ». (S. de l'Etoile, verset 40).

« Dieu soutient deux associés, tant que l'un ne trahit pas l'autre » (D).

« Le commerçant intègre a sa place parmi les Prophètes et les élus de Dieu ».

« Dieu réproue tout accaparement des aliments, susceptible de provoquer la cherté de la vie » (Majmâ el Fawâid).

« O. Croyants ! ne vous livrez pas à l'usure, en portant la somme au double » (S. de la famille d'Imran ; verset 125).

« Aimer et servir un voisin sont des actes de foi » (A.M.).

« Le Prophète — se référant aux conseils de l'Archange Gabriel — recommandait, avec insistance, l'entretien de bons rapports avec le voisin, quelle que soit sa confession (AM TI p. 221) (le rayon de voisinage — d'après une définition du Prophète — comporte une quarantaine de demeures).

« Celui qui ramasse du bois, pour s'assurer un gagne-pain, est préférable à celui qui s'adonne à la mendicité » (S. sauf D.).

« Celui qui donne l'aumône a plus de mérite que celui qui la reçoit » (AM TI p. 287). C'est pour lui, une purification : « Reçois une aumône de leurs biens, pour les purifier et les relever de leurs péchés » (S. du Repentir, verset 104).

« Garde-toi de repousser le mendiant » (S. de la Matinée, verset 40).

« Ne peut être considéré comme croyant celui qui mange à satiété, pendant que son voisin meurt de faim » (AM TI. p. 201).

« Vous n'atteindrez à la piété parfaite que lorsque vous aurez fait l'aumône de ce que vous chérissez le plus » (S. de la famille d'Imran, verset 86).

« Tout service rendu est une aumône » (AM TI p. 326).

« Dieu agrée ceux qui font l'aumône dans l'aisance comme dans la gêne, qui savent maîtriser leur colère et pardonnent aux hommes qui les offensent » (S. de la famille d'Imran, verset 128).

Mais l'Islam considère le travail comme un capital. Il stimule l'activité du croyant, en préférant le Musulman besogneux au religieux di-

lettant, ramolli et inactif. « Le prêt consenti à une personne est jugé plus méritoire qu'une pure aumône (Ta). Le fait se justifie par la tendance à mendier que peut avoir un pauvre, sans être dans le besoin, alors qu'un emprunt n'est contracté que par nécessité ou dans le but de se constituer un petit capital.

L'Islam s'ingénie aussi à écarter tout motif de malentendu entre citoyens : « Dieu agréé quiconque accordera à son débiteur un délai (suffisant) pour s'acquitter ou même la remise de sa dette » (T) : « Si votre débiteur éprouve de la gêne, attendez qu'il soit à son aise. Si vous lui remettez sa dette, ce sera plus méritoire pour vous ». (S. de la Vache, verset 280).

— « Le retard que peut mettre un homme aisé à payer une dette est un acte de méchanceté et d'injustice ».

— « Dieu n'aime pas ceux qui sont avares et qui recommandent l'avarice aux autres... Il n'aime pas ceux qui font l'aumône par ostentation ».

(S. des femmes, versets 41 et 42).

— « Que celui qui revendique un droit le fasse sans heurt » (Kazouini).

Certes, le heurt ne paie jamais et la douleur agissante est le secret de toute efficience dans la cité idéale édifiée par l'Islam.

UNIVERSALITE DE L'ISLAM

L'édifice éminemment humain que l'Islam s'ingénie à consolider, refuse de reconnaître toute discrimination raciale ; nulle distinction entre les hommes, si ce n'est celle fondée sur la valeur personnelle de chacun. « Le degré de piété (qualité essentielle de l'homme conscient de la nature de son être) est — affirme le Prophète — le seul critère de supériorité entre les hommes ; un croyant de souche arabe ne peut surpasser, en mérite, un non-arabe, que par une piété plus grande » (Tabarani). La Cité musulmane enveloppait dans son sein, non seulement des Musulmans d'ethnicités différentes, mais même des Juifs, des Chrétiens et des Sabéens. « La religion de Dieu — précise le Coran — est

l'Islam (S. de la Famille d'Imran, verset 17) et l'Islam s'identifie à la religion d'Abraham qui englobe les religions révélées. « Dis-leur — ordonne le Coran : « Dieu ne dit que la vérité ; suivez donc la religion d'Abraham qui était pieux et n'associait point d'autres divinités à Dieu » (id. verset 89). On questionna, un jour, le Prophète, sur la meilleure des religions : « C'est — répondit-il sans hésiter — la religion la plus aisée, celle d'Abraham ». Le Coran tient à préciser nettement le credo d'un Musulman. « Dis-leur (O. Prophète) : « Nous croyons en Dieu, à ce qu'Il nous a envoyé, à ce qu'Il a révélé à Abraham, Ismaël, Jacob et aux douze tribus ; nous croyons aux Livres Saints que Moïse, Jésus et les Prophètes ont reçus du Ciel : « Nous ne mettons aucune différence entre eux, nous sommes Musulmans » (S. de la Famille d'Imran - verset 78).

« Parmi les Juifs et les Chrétiens, il y en a qui croient en Dieu et aux Livres envoyés à vous et à eux, qui s'humilient devant Dieu, et ne vendent point ses enseignements pour un vil prix (verset 198) ; « Ceux qui croient et les Juifs, les Sabéens, les Chrétiens, en un mot, quiconque croira en Dieu et au jour dernier, et qui aura fait le bien, ceux-là seront exempts de toute crainte et ne seront point affligés ». (S. de la Table, verset 73) : « Avant le Coran, il existait le livre de Moïse donné pour être le guide des hommes et la preuve de la bonté de Dieu ; or, celui-ci (le Coran) confirme l'autre en langue arabe » ; (S. Al-Ahkaf, verset 11). « La nourriture de ceux qui ont reçu les Ecritures est licite pour vous, et la vôtre l'est également pour eux. Il vous est permis d'épouser les filles honnêtes des croyants et de ceux qui ont reçu les Ecritures avant vous.. » (S. de la Table verset 7). Jésus, le messie, par l'intermédiaire du Prophète Jean, a prévu la naissance et le développement de l'Islam. Cette remarquable prophétie se trouve dans la Bible, au neuvième chapitre du livre de l'Apocalypse », (Prophètes et croyants - Jean Reynaud 1950, p. 37).

« Dieu — dit le Prophète — veille sur ses créatures humaines, tel un père de famille ; et le meilleur d'entre les hommes est celui qui se

distingue le plus par ses sentiments d'humanité ; « Dieu n'accorde sa miséricorde qu'à ceux qui ont de la compassion pour autrui ».

« Le bon comportement à l'égard d'autrui est une des qualités les mieux agréées de Dieu ».

« Le véritable croyant est celui vis-à-vis de qui tous les hommes se sentent en sécurité ».

« On demanda, un jour, au Prophète, d'appeler sur les mécréants, la malédiction divine ; « Non, — répondit-il — ma mission est d'invoquer plutôt au profit des hommes, la miséricorde de Dieu ».

« Si quelque idôlatres te demande (O Prophète) un asile, accorde-le lui, afin qu'il puisse entendre la parole de Dieu, puis fais-le reconduire à un lieu sûr », (S. du Repentir, verset 6) ; car la conviction ne doit pas être édiflée par la contrainte ; elle est spontanée.

L'expansion de l'Islam n'était pas réalisée par l'épée. Les autochtones d'une terre conquise avaient toute latitude pour adopter la religion nouvelle ou la refuser. Pour s'intégrer, au sein de la communauté, en tant que citoyens, ils devaient s'astreindre à une capitation ou à un tribut qui cristallisait leur participation, au même titre que les citoyens musulmans, au financement des rouages de l'Etat. C'est, surtout, par souci de ménager la susceptibilité religieuse du non-Musulman que l'Islam a évité

d'imposer à celui-ci sa dîme à caractère canonique. La terre tout entière est considérée par l'Islam « comme une vaste mosquée pure et sacralisée ».

« Nul n'est sanctifié par le lieu où il demeure ; ce sont les actes qui sanctifient les hommes ».

Le sens humain insufflé dans le cœur du croyant en tant qu'élément essentiel de la foi, touche aussi le règne animal. Le Prophète insistait toujours sur le sentiment de bonté et de douceur qui doit animer le Musulman, non seulement vis-à-vis de ses semblables, mais également à l'égard des animaux.

« Dieu a agréé — dit le Prophète — le geste généreux de cet homme qui, voyant un chien assoiffé, se déchaussa pour verser dans sa botte un peu d'eau tirée d'un puits et s'empressa d'apaiser la soif de l'animal altéré ».

D'après un autre Hadith, « Une femme a été durement châtiée par Dieu, pour avoir enfermé et laissé mourir de faim une chatte ».

« A un homme qui se plaignait de l'ennui qu'il éprouvait dans sa solitude, le Prophète (pour marquer l'intérêt exceptionnel qu'on doit porter aux animaux), recommanda d'élever un couple de pigeons ».

« C'est accomplir une œuvre pie que d'avoir planté un arbre ou semé des grains dont le fruit profiterait à l'homme et aux animaux ».

Dix-sept pays africains ont fondé une institution de financement et de développement du logement en Afrique qui devrait être connue sous le nom de « Compagnie pour l'Habitat et le Logement en Afrique », à l'issue d'une réunion de cinq jours organisée à Dar

Es Salaâm par la Banque Africaine de Développement (BAD).

Ces pays fondateurs sont le Burundi, le Congo, Djibouti, l'Egypte, le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Libéria, le Mali, l'Ile Maurice, le Maroc, le Rwanda, le Sénégal, le Sierra

Leone, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Les Etats se sont donnés jusqu'à la fin du mois d'octobre pour signer le mémorandum qu'ils ont adopté jeudi et pour le remettre au président de la BAD, à Abidjan.